

Logiciel Libre

Vivre et travailler avec du logiciel libre

10 décembre 2010 – 15 h 30
La Rochelle

Frédéric Couchet - fcouchet @ april.org
délégué général
(April - <http://www.april.org>)

« Notre mission depuis 1996 : promouvoir et défendre le logiciel libre »

Logiciel Libre

- Quatre libertés fondamentales :
 - Liberté d'**utilisation** d'un programme
 - Liberté d'**étudier** le fonctionnement d'un programme
 - Liberté de **modifier** un programme
 - Liberté de **distribuer** un programme

Formalisation du logiciel libre

Le « logiciel libre » a de fait toujours existé :

- pratiques des hackers/développeurs
- modèle de la recherche scientifique

« Formalisation » dans les années 80

Logiciel libre (années 90)

- Le logiciel libre est principalement présent dans les infrastructures
- Le logiciel libre n'est connu que d'utilisateurs avancés mais ignoré par les décideurs, journalistes, le grand public
- L'expansion du logiciel libre depuis 1998

Logiciel libre

- Idées reçues fin des années 90
 - fait par des « hobbyistes/amateurs »
 - pour les « experts/geeks »
 - le logiciel libre ne peut pas produire du « logiciel professionnel »
 - on ne peut pas vivre en faisant du logiciel libre

1998

L'expansion du logiciel libre

Le logiciel libre devient « à la mode »

L'expansion depuis 1998

- Les « craintes » sur le logiciel libre sont levées
- Les outils sont disponibles pour tous usages
- Un marché en pleine expansion
- un outil de politique publique

Logiciel libre

- Les craintes/idées reçues sont levées
 - des « hobbyistes/amateurs », des pros...
 - pour tout public
 - pour tous usages
 - on peut travailler et vivre en faisant du logiciel libre

Des logiciels libres pour tous usages

- Systèmes d'exploitation : GNU/Linux (Ubuntu, Mandriva...), *BSD ...
- Bureautique : OpenOffice.org, Abiword ...
- Logiciel de traitement d'images, création : Gimp, Inkscape ...
- Butineur : Firefox, Konqueror ...
- Courriels : Thunderbird, Evolution ...
- Lecteur multimédia : VLC ...
- Création de sites web: Spip, Drupal ...
- Messagerie instantanée : Pidgin...
- ...

Qualités

- Des outils disponibles pour tous à coût réduit
- Personne ne vous retire votre liberté
- Défense des diversités culturelles et linguistiques
- Développement basé sur un besoin et non uniquement sur un marché
- Indépendance
- Évaluation par les pairs, sur des critères techniques
- Logiciel mieux contrôlé (peu ou pas de contraintes marketing)
- Logiciels libres développés partout et modifiés localement
- Maîtrise de son système d'information et conservation de ses données (standards ouverts)

Pérennité, sécurité, souplesse

Spécificités

- Émulation très forte entre équipes
- Compétition « ouverte », aucun secret de fabrication
 - Seules les meilleures solutions sont conservées (sorte de sélection naturelle)
 - Coopération, transparence
- Plaisir lié au travail avec du logiciel libre
- Nouvel état d'esprit : l'utilisateur veut, ou tout du moins peut apprendre
- On ne réinvente pas la roue à chaque fois => efficacité



« Celui qui reçoit une idée de moi reçoit un savoir sans diminuer le mien ; tout comme celui qui allume sa bougie à la mienne reçoit la lumière sans me plonger dans la pénombre »

attribué à Thomas Jefferson

Les licences de logiciel libre

- Droit d'auteur
 - Monopole, droit d'interdire
 - Le droit d'auteur garantit qu'on ne peut :
 - Copier un programme pour le donner ou le vendre, (essayer de) le modifier, l'utiliser en dehors des clauses stipulées par sa licence
 - Le droit d'auteur n'interdit en revanche pas d'écrire un nouveau programme :
 - Aux fonctionnalités similaires, compatible au niveau des formats de communication et de données, intéropérable avec le programme original

Les licences de logiciel libre

- Les licences d'utilisation déterminent les droits et devoirs des utilisateurs :
 - « Licence propriétaire » : réservation du programme
 - « Licence libre » : organisation de la diffusion du programme
- Les licences de logiciels libres garantissent les quatre libertés du logiciel
- Certaines garantissent la persistance ou hérédité des quatre libertés

Les licences permissives

- On peut apporter des clauses restrictives
 - BSD, X, Apache (choix « permissif » pour les travaux dérivés)
- « Avantage »
 - Le code peut être réutilisé dans n'importe quel type de logiciel -> intégration
- « Inconvénients »
 - Le code peut profiter à des projets propriétaires sans contrepartie
 - Possibilité de bifurcation vers une version propriétaire

Les licences copyleft

- Obligation de diffuser les version modifiées sous les mêmes termes
- « Avantage »
 - persistance/hérédité des 4 libertés
- « Inconvénient »
 - Impossible de faire une version propriétaire (sauf double licence)
- GNU GPL : « *création d'un pot commun auquel chacun peut ajouter mais rien retirer* » (professeur Eben Moglen)

un modèle économique
en fort développement

Plan France Numérique 2012

« Le logiciel libre représente un potentiel économique et industriel considérable. La France dispose dans ce domaine d'atouts reconnus aux niveaux européen et international. Une étude publiée par la Commission européenne en 2007 montre que les services liés à l'open source devraient représenter 32% de l'ensemble des services liés à l'informatique en Europe. Dans le secteur privé, plus de 40% des entreprises européennes ont adopté des logiciels libres. La France et l'Europe occupent des positions de leaders en matière de collaboration globale entre développeurs, notamment via des réseaux de PME. Plus de 50% des développeurs de logiciel libre actifs dans le monde se situent en Europe. »

20 octobre 2008, page 43

Économie

- Économie matérielle – paradigme de la rareté : « *Comment une société choisit d'utiliser des ressources limitées pour produire, échanger et consommer des biens et des services* »
- Économie immatérielle – paradigme de l'abondance (non rivalité des « ressources », coûts marginaux nuls de duplication et distribution...)
- Marché du logiciel propriétaire organisé autour d'une « rareté » artificielle des copies d'un logiciel – économie de rente
- Le libre supprime cette « rareté » artificielle et met en avant les autres ressources rares (compétences...) qui vont créer de la valeur – économie basée sur la création de valeur ajoutée

Logiciel propriétaire

- Création de valeur déterminée essentiellement par la qualité des développements de l'éditeur
- R&D en interne
- Captation de valeur par la vente de licence (redevance) principalement et éventuels services associés
- Les clients ne participent que très peu à la création de valeur du logiciel (clients captifs, passifs)
- « Calendrier unique » de l'éditeur

Logiciel Libre

- La valeur du logiciel s'accroît avec sa diffusion et son adoption (externalité de réseau, rétroaction...)
- Modèle coopératif, rôle catalyseur d'Internet
 - « Distribuez tôt, mettez à jour souvent »
 - « De l'importance d'avoir des utilisateurs »
- Création de valeur déterminée par la qualité des développements de l'éditeur/concepteur mais aussi par les utilisateurs et clients (actifs)
- R&D en interne et externe
- Captation de valeur autrement que par la vente de licences, mais sur la création de valeur ajoutée
- Non appropriation de la valeur par un acteur unique

Professionnels

- Développement d'une économie dynamique dite de « coopération »
 - Mutualisation des coûts de recherche et développement
 - Concurrence sur les services autour de briques génériques
- « Ticket d'entrée » faible : le logiciel libre abaisse les barrières technologique et économique à l'entrée pour les acteurs du marché
- Difficulté de vivre que de la seule vente d'un produit

Des modèles économiques

- Vente de services, support
- Intégration
- Conseil
- Spécialisation de briques
- Hébergeur de solutions libres
- Formation
- Double licence
- Souscription, certification de matériel, mutualisation de développement
- ...
- Logiciel privé (infra...)

Ces modèles, une exception ?

- L'industrie du logiciel en France :
 - Les SSII : leader du marché
 - Les éditeurs de logiciel propriétaire :
 - Baisse des revenus liés aux licences (-40% pour Dassault Système)
 - Ils axent sur le support, les développements spécifiques
 - De nouveaux groupes de travail à l'AFDEL :
 - "Open Source"
 - "Software As Service"

Ces modèles, une exception ?

Les modèles du libre sont
les modèles du logiciel !

« Clients »

- Rééquilibrage de forces entre le client et le fournisseur de produit/services
- Les utilisateurs sont séduits :
 - Mutualisation des coûts de développement
 - Transfert de compétences facilité
 - Indépendance vis à vis des prestataires
 - Maîtrise des coûts de développement et maintenance
 - Gestion des licences facilitée
 - Personnalisation des solutions aux besoins
 - Choix des partenaires sur la valeur ajoutée qu'ils produisent
 - Contribution à la création de valeur

Le libre a une longueur d'avance !

- Les utilisateurs sont demandeurs
- Ses modèles sont éprouvés et novateurs
- Un accélérateur d'innovation

En savoir plus

- April - <http://www.april.org>
- Me contacter : fcouchet@april.org
- Livre blanc de l'April sur les modèles économiques

Soutenez le Logiciel Libre, adhérez à l'April !

→ www.april.org/adherer

Merci de votre attention. Questions ?

